

APPEL À PROJETS

Projets collaboratifs R&D i-Démo régionalisé

Jusqu'à

60%

de soutien



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grandes Entreprises,
Organismes de recherche
académique



FORME DE L'AIDE

Mix Subvention – Avance
remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

1^{er} juin 2026

FINANCEURS

bpifrance

QUELS PROJETS ?

Financé par le plan France 2030, l'appel à projets « Projets Collaboratifs / i-Démo régionalisé » vise à soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement rassemblant au moins une PME ou une ETI et un partenaire de recherche académique. L'objectif est de soutenir des projets ambitieux de **développement expérimental** et d'**innovation industrielle** portés par des PME et ETI, en lien avec la recherche académique, visant la fabrication et la mise sur le marché de produits, services ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance. Les projets peuvent également porter sur la diversification ou l'évolution innovante de procédés industriels.

Les projets devront démontrer un « **effet structurant et d'entraînement** » sur l'économie du territoire régional dans des secteurs clés : Énergie ; mobilité ; aéronautique ; bâtiments et travaux publics ; numérique et électronique ; santé ; chimie ; agriculture, agro-alimentaire et forêt ; sport, montagne et tourisme ; mécanique, métallurgie, machines et robotique ; plasturgie ; luxe et textile.

QUELS SOUTIENS ?

Les projets attendus présenteront un budget dont l'assiette de dépenses éligibles est comprise entre **1 et 4 millions d'euros** pour une durée comprise entre **24 et 48 mois**.

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative, sous forme de mix subvention – avance remboursable, pouvant représenter :

- ↳ Jusqu'à 60% des dépenses éligibles pour les petites entreprises
- ↳ Jusqu'à 50% des dépenses éligibles pour les moyennes entreprises
- ↳ Jusqu'à 35% des dépenses éligibles pour les ETI
- ↳ Jusqu'à 25% pour les GE

Pour les organismes publics de recherche, l'aide sera apportée exclusivement sous forme de subvention, avec un taux d'aide maximum qui sera soit de 50% des coûts complets, soit de 100% des coûts marginaux retenus.

Les dépenses du projet, d'un minimum de 1 M€, incluent :

- ↳ Les frais de personnel
- ↳ Les coûts des instruments et du matériel
- ↳ Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets
- ↳ Les frais généraux additionnels et autres frais d'exploitation

POUR ALLER PLUS LOIN

Les projets doivent être labellisés au choix du porteur par un ou plusieurs pôles de compétitivité régional.

Un consortium est constitué **au minimum de 2 partenaires** (une PME/ETI et un organisme de recherche académique) et **au maximum de 5 partenaires**.

Une attention particulière est portée aux projets démontrant un impact sur les enjeux de **transition écologique et énergétique**.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

160

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40

contact@abfdecisions.fr